

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 22 mai 2008*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F, pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 1 946 200 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre d'indemnité d'investissement pour les Hôpitaux universitaires de Genève.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'économie et de la santé, sous la rubrique 08.05.11.00 563 0 7902, dès 2008 selon les tranches suivantes :

- 1 000 000 F en 2008;
- 946 200 F en 2009.

### **Art. 3 But de l'indemnité**

L'indemnité d'investissement est destinée à l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie.

### **Art. 4 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 5 Amortissements**

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

**Art. 6 Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2010.

**Art. 7 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Introduction**

Les missions du service d'anesthésiologie des Hôpitaux universitaires de Genève sont :

- de réduire les conséquences des actes chirurgicaux ou interventionnels par la prise en charge des patients au cours des périodes pré-, per- et postopératoires immédiates, en collaboration avec les équipes chirurgicales;
- de prendre en charge les urgences vitales et de participer à la prise en charge pré-hospitalière des urgences du canton de Genève dans le cadre d'une collaboration avec la brigade sanitaire;
- de participer au traitement de la douleur des patients à leur sortie de la salle de réveil, en offrant des prestations d'antalgie interventionnelle.

Les priorités de développement de ce service sont de poursuivre leurs efforts d'amélioration de la sécurité des soins des patients opérés et des patients présentant une urgence vitale.

### **2. Situation actuelle**

De par son activité transversale, le service d'anesthésiologie des HUG est amené à collaborer tout au long de l'itinéraire clinique des patients, avec l'ensemble des spécialistes chirurgicaux et de multiples spécialités médicales sur un grand nombre de sites de travail, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les équipes de médecins et infirmier(ère)s anesthésistes sont réparties sur 39 salles d'opérations (sur 7 sites géographiques différents) sur 7 plateaux techniques d'imagerie et d'endoscopie diagnostique et interventionnelle et assurent l'exploitation de 6 salles de réveil.

Cette situation spatiale et temporelle engendre un problème spécifique sur le plan de la sécurité des patients, l'activité anesthésique est très sensible à la maîtrise de l'information tant pour la conduite de chaque prise en charge que pour la coordination des différentes activités.

Il est recommandé par de nombreux experts de recourir aux technologies de l'information pour maîtriser la disponibilité et l'exhaustivité des informations.

Dans cette perspective, le service d'anesthésiologie s'est attaché depuis 1997 à développer un système d'information incluant l'aide à la prise en charge et des outils d'évaluation.

Actuellement, ce système est limité par l'utilisation croissante d'équipements biomédicaux sophistiqués qui sont à l'origine de nombreuses informations souvent critiques du point de vue de la sécurité des patients.

Cette rupture de la chaîne d'information et les défauts d'enregistrement de ces informations montrent une incapacité à reconstituer précisément les évènements dans la prise en charge de patients et d'expliquer certains incidents.

C'est pour ces raisons que le service d'anesthésiologie souhaite acquérir cette centrale de surveillance de fonctions physiologiques en anesthésie.

### **3. Objectif du projet**

L'objectif du projet vise à la mise en place d'une traçabilité globale de tous les actes anesthésiques et le recueil automatique des informations fournies par tous les dispositifs médicaux associés à la prise en charge du patient.

Concrètement, ceci passe par l'acquisition d'outils de saisie des actes et d'appareillages électroniques configurés pour récolter les informations pertinentes des moniteurs d'anesthésie, des ventilateurs d'anesthésie et des dispositifs d'administration de médicaments.

Les avantages attendus de cette acquisition sont :

- de compléter l'exhaustivité et l'objectivité des informations pour obtenir une traçabilité complète des données médicales liées à la prise en charge anesthésiques du patient sur l'aspect médico-légal;
- d'améliorer la sécurité des actes anesthésiques et mieux comprendre les dysfonctionnements lors d'incidents;
- d'améliorer l'enregistrement et l'évaluation des processus et des pratiques professionnelles;
- d'améliorer la supervision et l'utilisation des consommables anesthésiques.

### **4. Les équipements**

Sur le plan technologique, il convient d'acquérir du matériel électronique médical connecté sur chaque poste d'anesthésie et équipement, qui assure au bloc opératoire la surveillance et la suppléance ventilatoire des patients.

Ces dispositifs médicaux tels que, ventilateurs d'anesthésie, moniteurs de surveillance, pompes volumétriques ou systèmes d'administration de médicaments, interfacés à ce système central permettent l'enregistrement automatique de tous les paramètres physiologiques. On entend par paramètres physiologiques les signes vitaux comme la fonction cardiaque et la fonction pulmonaire.

La difficulté d'un tel système est de recueillir toutes les données de tous les équipements répartis dans les différents sites opératoires et de centraliser l'information à travers le réseau pour la rendre disponible en tout temps et compléter de manière exhaustive le dossier du patient lors de sa prise en charge hospitalière.

Sur le marché, plusieurs fournisseurs distribuent des solutions technologiques plus ou moins élaborées, mais les HUG souhaitent une solution intégrée et interfacée à leur système d'information pour éviter la redondance d'informations.

## **5. Procédure d'achat**

L'acquisition de ces équipements médicaux est soumise à la loi L6.05.03 sur le règlement de la passation des marchés publics en matière de fourniture et de service entrée en vigueur le 28 août 1999.

Un groupe de travail composé de médecins, d'infirmier(ère)s d'anesthésistes, d'informaticiens et d'un ingénieur biomédical, prépare le cahier des charges techniques définissant les besoins des utilisateurs et les contraintes d'interfaçage avec les équipements biomédicaux.

Le lancement de l'appel d'offre et la procédure d'acquisition sont effectués sous la responsabilité de la centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des Hôpitaux Universitaires Vaud-Genève, en respect de l'accord intercantonal sur les marchés publics du 12 juin 1997.

## **6. Financement et délai de réalisation**

L'investissement nécessaire à l'acquisition, la configuration et la mise en place de cette centrale de surveillance des fonctions physiologiques se décompose de la manière suivante :

a) équipements médicaux	1 213 736 F
b) réalisation d'interface	195 000 F
c) travaux de réseaux	100 000 F
d) frais d'ingénieurs	300 000 F
Total hors taxes	1 808 736 F
TVA 7,6%	137 464 F
<b>Total TTC</b>	<b>1 946 200 F</b>

## 7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au projet de loi.

*Annexes :*

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

*Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève
- **Rubrique concernée** : 08.05.11.00 5641
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :  
Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Resultat recurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	0.05	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.03	0.06	0.18	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.03</b>	<b>0.11</b>	<b>0.18</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>0.03</b>	<b>0.11</b>	<b>0.18</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>

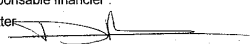
- **Inscription budgétaire et financement** :
  - Ce crédit d'investissement est inscrit au budget dès 2008.
  - Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2008, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
  - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- **Annexes au projet de loi** :  
tableau de la planification des charges financières,  
tableau de la planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle d'investissement,  
préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 10 avril 2008

Signature du responsable financier :

M. Dominique Ritter

  
 Dominique RITTER  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes du 19.01.2008



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

**2. Approbation / Avis du département des finances**

Genève, le 10 avril 2008

Visa du DF :  
M. Marc Gioria

**3. Approbation / Avis du département des constructions et des technologies de l'information**

Genève, le 10 avril 2008

Visa du DCTI :  
Mme Sophie Heurtault Malherbe



## PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

**Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F, pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève**

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut								
- Recette d'investissement	1'000'000	946'200	0	0	0	0	0	1'946'200
Investissement net	1'000'000	946'200	0	0	0	0	0	1'946'200
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	1'000'000	946'200	0	0	0	0	0	1'946'200
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>30'000</b>	<b>58'386</b>	<b>183'386</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>
Intérêts	30'000	58'386	58'386	58'386	58'386	58'386	58'386	58'386
Amortissements	0	0	125'000	243'275	243'275	243'275	243'275	243'275
<b>charges financières récurrentes</b>				<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>	<b>301'661</b>

Signature du responsable financier :

Date :



Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle  
**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE**  
**Projet de loi ouvrant un crédit d'indemnité d'investissement de 1 948 200 F. pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux hôpitaux universitaires de Genève**

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat recrutant
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	30'000	108'386	183'386	301'661	301'661	301'661	301'661	301'661
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meuble, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, excédés, etc.)	0	50'000	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (loyers, eau, énergie, concourables, chauffage, entretien, location, assurances, etc.)	0	50'000	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	30'000	59'386	183'386	301'661	301'661	301'661	301'661	301'661
Amortissements (report tableau)	0	59'386	59'386	59'386	59'386	59'386	59'386	59'386
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330]	0	0	125'000	243'275	243'275	243'275	243'275	243'275
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (rémunération de revenus (poids, amarrants, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (05 origine : revenu)</b>	30'000	108'386	183'386	301'661	301'661	301'661	301'661	301'661

Remarques :  
 - Le montant de 50'000 - pour 2009 représente les charges liées à la formation des utilisateurs.

Signature du responsable financier :  
 Date :  
 Dominique RITTER  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER